

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2018

En exercice : 47	L'an deux mil dix-huit, le vingt neuf mars à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pontorson étant réunis en Mairie de Pontorson après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Vincent BICHON, Maire-Adjoint. Membres présents : Mme BAUMEL Annick, M. BELLOIR André-Jean, M. BICHON Vincent, M.CACHERA Daniel, Mme CHAUVIN Violetta, Mme CHESNAY Delphine, Mme COLLIN Armelle, Mme COQUEMAN Stéphanie, M. DECHANCE Eric, M. DELAMARCHE Vincent, Mme DELEPINE Véronique, M. DERIEUX Charles, Mme DOBETZKY Christelle, M. DUPRÉ Frédéric, Mme FAUCONNIER Sylvie, Mme GARDIN Isabelle, M. GAZENGEL Michel, M. GROMELLON Jacques(pouvoir à M. DERIEUX à partir de la délibération 2018/24), Mme GUERIN Monique, M HAMARD Denis, M. LABYT Jean Louis, Mme MASSIN Emilie, M. PAYEN Jérôme, M. POREE Lionel, M. ROBIDEL Sébastien , M. ROYER Philippe, M. RUAUX Christophe, Mme TRINCOT Rachelle Absents : Mme ALDERSLEY Anne-Leslye (pouvoir à M. LABYT), Mme AMELINE Mariannick, M BARRÉ Jean-Noël, Mme CHANVRY Alda (pouvoir à M. CACHERA), M. DELACHIENNE Nicolas, M. DENOT André, Mme DESGRANGES Noëlle (pouvoir à M. ROYER), Mme DUMONT Magaly (pouvoir à M. ROBIDEL), Mme FILLATRE Jans, Mme FLEURY-LENDORMY Maryvonne, M. GANCHE Jean-Luc, M. GAVARD Jean Yves (pouvoir à M. BELLOIR), Mme HAMON Catherine, Mme JOUENNE Laure, M. LEMETAYER Claude (pouvoir à Mme CHESNAY), M. PLIN Claude, M. POULAIN Anthony, M RUBY Philippe, Mme SCHVAN Nicole (pouvoir à Mme COLLIN) . Secrétaire de séance : Mme TRINCOT Rachelle
Présents : 28	
Absents : 19	
Procurations : 7	
Votants : 35	
Date de convocation : Le 22 mars 2018	

En l'absence de M. le Maire, excusé, retenu par des obligations familiales, la séance du conseil municipal sera présidée par M. Bichon, 1^{er} adjoint conformément à l'article L 2122-17 du code général des collectivités territoriales qui dispose qu'en cas d'absence, le Maire est remplacé par un adjoint dans l'ordre des nominations.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte de se prononcer sur la question diverse présentée.

Avant d'ouvrir la séance de conseil municipal, M. Bichon rend hommage à M. Didier Lebel, conseiller municipal décédé le 3 mars dernier puis laisse la parole à Mme Trincot. Madame la Maire déléguée de Vessey retrace la vie de M. Lebel et souligne son engagement dans la vie municipale. Madame Trincot souligne que « c'est avec beaucoup de peine que nous avons tous appris le décès brutal de Didier LEBEL, conseiller municipal, dans sa 52^{ème} année. Didier aimait sa commune, il était attaché à celle-ci puisque ses grands parents maternels y ont vécu. Il eut la joie d'acquérir une ferme et de s'y installer, mais aussi de s'investir dans la vie communale en intégrant le conseil municipal aisément en 2014. Didier était un conseiller constructif, magnant l'humour avec habileté, toujours souriant, avec beaucoup d'idées. Il était pour Vessey un rayon de soleil mais il savait aborder certains évènements avec beaucoup de sérieux et de respect. Didier avait beaucoup de connaissances et savait les partager. Le conseil municipal est une grande famille, et aujourd'hui, est attristé par son absence.

A toute sa famille, je présente, au nom de tous les conseillers municipaux de la commune nouvelle de Pontorson, nos plus vives et sincères condoléances ainsi que l'expression de toute notre sympathie. » Le conseil municipal observe ensuite une minute de silence en mémoire de Monsieur Didier Lebel.

2018/12 : Election du Président de séance pour l'approbation des comptes administratifs

Vu l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ELIT M. André-Jean Belloir président de séance pour l'approbation des comptes administratifs.

2018/13 Approbation du compte de gestion 2017 de la Commune de Pontorson –budget principal

M. Bichon présente le tableau retraçant par chapitre les crédits budgétisés en 2017, liquidés en 2017 et les propositions pour 2018. Monsieur Belloir précise que les élus ne doivent pas se laisser effrayer par les montants indiqués car si l'on se doit d'inscrire dans le budget primitif tout ce que l'on envisage de faire, on ne réalise pas tout ce qui est prévu. Monsieur Dechancé souhaiterait que les équipements proposés au budget primitif soient davantage cités. Monsieur Bichon répond que la liste de l'investissement projeté a été transmise aux élus avec la note de synthèse. Monsieur Gromellon estime que 3 000 000 € de subventions peut paraître beaucoup mais qu'il faut rapprocher cette somme des 7 000 000 € de dépenses d'investissement prévus. Il ajoute qu'effectivement l'ensemble des crédits inscrits n'est jamais consommé dans l'année.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 mars 2018

Vu les résultats du compte de gestion 2017 du budget principal présentés par M. Verpillat, comptable public, qui confirme leur concordance avec ceux du compte administratif

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le compte de gestion 2017 de la Commune de Pontorson, budget principal.

2018/14 Approbation du compte administratif 2017 de la Commune de Pontorson –budget principal

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 mars 2018

Vu les résultats du compte administratif

Après que M. Bichon ait quitté la salle de conseil, M. Belloir demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte administratif 2017 du budget principal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le compte administratif 2017 du budget principal.

M. Bichon entre en séance.

2018/15 Budget principal : affectation du résultat

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 mars 2018

Vu les résultats des comptes administratifs 2017 du budget principal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE d'affecter les résultats 2017 du budget principal de la façon suivante :
- Compte 1068 (Recette – Investissement) : 1 527 866.53 €
Compte 002 : (Recette – Fonctionnement) : 954 654 .83 €.

2018/16 Vote des taux d'imposition 2018

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 mars 2018
Vu les bases notifiées par les services de l'Etat

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- DECIDE de fixer les taux d'imposition 2018 de la façon suivante :
- Taxe d'habitation : 8.72 %
Taxe sur le foncier bâti : 14.86 %
Taxe sur le foncier non bâti : 28.76 %

2018/17 Budget principal : vote du budget primitif 2018

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 mars 2018
Vu le projet de budget présenté par M. Bichon

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention)

- APPROUVE le budget primitif 2018.

M. Gromellon souhaite connaître la fiscalité envisagée par la Communauté d'agglomération pour 2018. M. Bichon répond que le conseil communautaire, décideur en la matière, ne s'est pas encore prononcé sur la fiscalité 2018. Monsieur Gromellon interroge M. Verpillat sur le mécanisme de dégrèvement de taxe d'habitation instauré par l'Etat. Monsieur le Trésorier répond que le versement aux Communes et EPCI pour compenser les dégrèvements accordés se fera en appliquant aux bases

2018/18 Budget service de distribution d'eau potable: approbation du compte de gestion 2017

M. Bichon présente le tableau retraçant par chapitre les crédits budgétisés en 2017, liquidés en 2017 et les propositions pour 2018 pour le service des eaux. Monsieur Dechancé souligne l'intérêt de procéder aux travaux de sectorisation car ils permettent d'économiser la ressource et sont bien subventionnés.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 mars 2018

Vu les résultats du compte de gestion 2017 du budget eau potable présentés par M. Verpillat, comptable public, qui confirme leur concordance avec ceux du compte administratif

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le compte de gestion 2017 de la Commune de Pontorson, budget eau potable.

2018/19 Budget service de distribution d'eau potable: approbation du compte administratif 2017

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 mars 2018
Vu les résultats du compte administratif

Après que M. Bichon ait quitté la salle de conseil, M. Belloir demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte administratif 2017 du budget eau potable

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le compte administratif 2017 du budget eau potable.

M. Bichon entre en séance

2018/20 Budget service de distribution d'eau potable : vote du budget primitif 2018

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 mars 2018

Vu le projet de budget présenté par M. Bichon

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le budget eau potable 2018.

2018/21 Budget Lotissement à vocation habitat: approbation du compte de gestion 2017

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 mars 2018

Vu les résultats du compte de gestion 2017 du budget annexe lotissements à vocation habitat présentés par M. Verpillat, comptable public, qui confirme leur concordance avec ceux du compte administratif. Monsieur Verpillat précise que les écritures de stocks ont été passées en 2017 pour leur valeur nette afin de présenter un résultat sincère sans avoir recours à une décision modificative faute des crédits nécessaires. Monsieur Verpillat ajoute que le résultat de la section de fonctionnement peut être assimilé à la plus ou moins-value et le résultat d'investissement au besoin de trésorerie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le compte de gestion 2017 de la Commune de Pontorson, budget annexe lotissements à vocation habitat.

2018/22 Budget Lotissements à vocation habitat: approbation du compte administratif 2017

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 mars 2018

Vu les résultats du compte administratif

Après que M. Bichon ait quitté la salle de conseil, M. Belloir demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte administratif 2017 du budget annexe lotissements à vocation habitat

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le compte administratif 2017 du budget annexe lotissements à vocation habitat.

M. Bichon entre en séance

2018/23 Budget annexe lotissements à vocation habitat: budget primitif 2018

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 mars 2018

Vu le projet de budget présenté par M. Bichon

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le budget eau potable 2018

L'ordre du jour relatif aux résultats 2017 et aux projets de budgets 2018 étant épuisé, M. Bichon remercie M. Verpillat qui quitte la séance.

2018/24 Participations scolaires

Madame Delépine présente le montant des participations scolaires qu'il est proposé au conseil de voter et précise que l'état des dépenses et recettes a été exposé lors d'une réunion avec les Maires des Communes de résidence des élèves.

Vu les dépenses et recettes de l'année scolaire 2016/2017
Vu le nombre d'enfants inscrits à la rentrée de septembre 2017
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 mars 2018
Vu l'avis de la commission éducation jeunesse et sports du 22 mars 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

– FIXE les participations scolaires 2017/2018 de la façon suivante :

Elève de maternelle: 1255.38 €
Elève d'élémentaire hors classe ULIS: 509.41 €
Elève de classe ULIS:474.18 €

M. Gromellon quitte la séance après avoir donné pouvoir à M. Derieux pour les autres questions à l'ordre du jour. M. Dupré quitte également la salle de conseil.

2018/25 Participation au profit de l'école Notre Dame pour les élèves scolarisés en classes élémentaires

Vu le montant des participations scolaires (509.41 €/élève)
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 mars 2018
Vu l'avis de la commission éducation jeunesse et sports du 22 mars 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

– FIXE le montant de la participation pour les élèves scolarisés en classe élémentaires à l'école Notre Dame à 509.41 € x 48 élèves soit 24 451.68€. Compte tenu de la somme de 8500 € précédemment versée à l'école Notre Dame, la somme restant à verser est de 15 951.68 € (article 6558).

2018/26 Subvention au profit de l'école Notre Dame pour les élèves scolarisés en classes maternelles

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 mars 2018
Vu l'avis de la commission éducation jeunesse et sports du 22 mars 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 contre)

– FIXE le montant de la subvention pour les élèves scolarisés en classe maternelle à l'école Notre Dame à 1 000 € x 24 élèves soit 24 000 €. Compte tenu de la somme de 4 000 € précédemment versée à l'école Notre Dame, la somme restant à verser est de 20 000 €.

Madame Delépine indique que l'an passé le Conseil avait accordé une subvention de 1000 € par élève de maternelle compte tenu des difficultés de l'école. La Commune n'a pas d'obligation mais le coût serait plus élevé si tous les élèves fréquentaient l'école publique. Monsieur Dechancé demande si l'abaissement de l'âge pour l'instruction obligatoire des enfants rendra cette participation obligatoire. Madame Delépine répond que c'est vraisemblable mais qu'à ce jour si le projet d'abaisser l'âge d'instruction obligatoire a été annoncé par les medias, les collectivités ne disposent pas des informations concernant les modalités d'application.

2018/27 Convention avec l'établissement public foncier normand (EPFN) pour le fonds friche

M. Dupré entre en séance

Monsieur Belloir présente les modalités de financement du fonds friche de l'EPFN puis les trois projets concernés pas les conventions. Il précise qu'un seul des deux bâtiments préfabriqués sis rue Claude Monet sera concerné par la convention, il est convenu d'exclure celui situé à côté du collège, la maîtrise d'ouvrage de la démolition sera assurée par la Commune. Messieurs Royer et Cachera demandent confirmation qu'il s'agit bien là uniquement des études, les montants paraissant élevés. Monsieur Belloir répond que l'EPFN a établi une estimation et n'a pas réalisé de devis précis, il s'agit d'une enveloppe maximale pour les études.

Vu l'avis de la commission des finances du 20 mars 2018, réservé concernant la convention relative au dossier des préfabriqués de la rue Claude Monet

Monsieur Belloir expose que la convention concernant les préfabriqués sis rue Claude Monet devra être revue, en effet la Commune souhaite travailler avec l'EPFN uniquement pour le préfabriqué sis 5 rue Claude Monet et non pour celui situé à côté du collège.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- AUTORISE M. le Maire à signer les conventions proposées par l'établissement public foncier normand pour les projets suivants :
 - Aménagement des Rives du Couesnon
 - Garage rue Couesnon
 - Ainsi que celle concernant la démolition des préfabriqués rue Claude Monet lorsqu'elle aura été revue pour ne concerner que le préfabriqué correspondant au 5 rue Claude Monet.

2018/28 Regroupement des écoles -Demande de subvention au titre du contrat de territoire

Madame Delépine rappelle que le premier projet a été abandonné, qu'un nouvel architecte a été désigné. L'école sera construite sur le parking actuel de l'école, il y a aussi une évolution des sens de circulation.

Vu le projet établi par le maître d'œuvre pour le regroupement des écoles

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE : le projet, le plan de financement, la réalisation du projet
- Et SOLLICITE l'aide du Conseil départemental.

2018/29 Adhésion au groupement de commande gaz nature!

Monsieur Belloir rappelle à l'assemblée que depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et que conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'Energie, tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

Il précise que la suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis à l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

M. Belloir informe l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) et le Département de la Manche (coordonnateur), ont décidé de créer un groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel.

Il ajoute que ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AUTORISE l'adhésion de la commune de PONTORSON au groupement de commandes coordonné par le Département de la Manche, pour l'achat de gaz naturel ;
- ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, convention qui débute à sa signature et est conclue jusqu'à complète exécution des accords-cadres et des marchés subséquents ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel ;
- AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et pour le compte de la commune de PONTORSON ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.
- STIPULE que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) sera celle du coordonnateur : le Département de la Manche ;
- PRECISE que les dépenses inhérentes à l'achat de gaz naturel seront inscrites aux budgets correspondants.

2018/30 Convention entre la Commune de PONTORSON et GRDF pour l'installation et l'hébergement des équipements nécessaires à la mise en place de l'infrastructure de télé-relève des compteurs communicants pour la distribution publique de gaz naturel

Monsieur Belloir expose que GRDF souhaite mettre en place des compteurs communicants pour la distribution du Gaz pour mettre en place une facturation systématique sur index réels et développer la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation. GRDF sollicite par conséquent la possibilité de mettre en place l'infrastructure de télé-relève sur les bâtiments communaux. Monsieur Belloir précise que l'antenne sera vraisemblablement installée sur le bâtiment hôtel de ville et répond à M. Robidel que la contrepartie financière proposée est de 50 €.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention)

- APPROUVE le projet de convention proposé par GRDF
- et AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer cette convention permettant à GRDF de mettre en place des compteurs communicants pour la distribution publique de gaz sur les bâtiments communaux définis suite à étude

2018/31 Demande de subvention des anciens combattants de Boucey

Vu la demande de l'association des anciens combattants pour la section de Boucey

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ACCORDE une subvention exceptionnelle de 800 € à l'association des anciens combattants section de Boucey pour l'acquisition d'un drapeau.

2018/32 Subvention politique tarifaire

Vu l'avis de la commission éducation jeunesse et sports du 22 mars 2018

Monsieur Royer rappelle les principes de la politique tarifaire définie par la Commune et propose de verser les subventions pour l'année 2017/2018 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE D'ATTRIBUER dans le cadre de la politique tarifaire les subventions suivantes :
Amicale laïque de Pontorson : 1100 €, OCAC : 90 €, Tennis Club : 40 €, USP 260 €, Courir en baie : 60 €

2018/33 Acquisition parcelles 065 A 1007p et 065 A 923p

Monsieur Bichon présente le projet et l'emprise que la Commune se propose d'acquérir. Monsieur Belloir ajoute que ces terrains ont longtemps été en vente mais n'ont pas trouvé acquéreur faute d'un prix prohibitif.

Vu la proposition des consorts de Verdun sollicités par la municipalité

Considérant que le prix proposé est de 10 €/m², que les propriétaires actuels souhaitent d'une part la réservation d'un large accès entre le chemin de Philippote et le lot adjacent détenu par l'indivision de Verdun (en vue d'une future viabilisation dudit lot) qui serait situé environ à mi-hauteur du chemin de Philippote, d'autre part le déplacement (aux frais de la commune) de la canalisation d'eau traversant le terrain de l'indivision de Verdun (situé en majeure partie sur la partie du terrain qui serait cédée à la commune)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AUTORISE M. le Maire à signer un compromis pour l'acquisition d'environ 5000 m² au nord des parcelles 065 A 1007 et 065 A 923.

Monsieur Bichon rappelle que dans le cadre de l'élaboration du PLUI il est nécessaire de recenser les bâtiments situés en zone A ou N aujourd'hui vacants ou sous utilisés susceptibles d'être utilisés autrement (habitation, gîte, activités artisanales... afin de permettre leur éventuel changement de destination. Ces bâtiments doivent répondre aux critères suivants : être situés à plus de 100 mètres d'une exploitation agricole se situer à proximité immédiate d'un groupement d'habitations, se situer en dehors des zones de risques connus et des zones comprenant des sensibilités environnementales, être desservi par les réseaux, ne pas être en ruine et disposer d'un potentiel de rénovation. Les élus sont invités à signaler les bâtiments répondant à ces critères qu'ils souhaitent voir recensés.

Monsieur Belloir informe le conseil de l'intrusion d'un individu masqué dans le magasin Carrefour ce matin et des mesures qui ont suivi pour le rechercher, à cette heure sans succès. Mme Coqueman, salariée du magasin et présente au moment des faits apporte des précisions sur leur déroulement.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Président de séance clôt la séance à 21 h 55 et invite les membres présents à saluer Nadine Painblanc qui assiste aujourd'hui à son dernier conseil municipal à Pontorson et prendra la semaine suivante un poste à temps complet au service comptabilité de la Commune de Saint James. M. Bichon invite ensuite M le Maire délégué de Macey à prendre la parole. M. Robidel retrace la carrière de Mme Painblanc secrétaire à temps non complet à Macey depuis le 1/10/2008. Après avoir souligné son engagement et son investissement dans la vie communale, Monsieur le Maire délégué de Macey souhaite à Mme Painblanc beaucoup de satisfaction dans le poste qu'elle prend à la mairie de Saint James.

Madame Dobetzky rappelle aux personnes présentes qu'un concert de Manu Galure est organisé par la Commune le 8 avril 2018 au centre culturel, que les billets sont en vente au secrétariat de mairie.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme.

André DENOT
Maire de Pontorson



Rachelle TRINCOT
Secrétaire de Séance

